



## PROTOCOLE DE COOPÉRATION ENTRE HANOI ET MONTRÉAL

Avec l'appui de la Fédération canadienne des municipalités, le Président du Conseil populaire de la Ville de Hanoi, monsieur Pham Loi a dirigé en août 1995, une mission à Montréal et réciproquement, une délégation de Montréal dirigée par le Maire Pierre Bourque a effectué au mois de novembre 1995, une visite à Hanoi. Durant le séjour des deux missions, le président du Conseil populaire Pham Loi et le Maire Pierre Bourque souhaitent approfondir la connaissance et l'amitié mutuelles des deux villes et promouvoir davantage leurs échanges et leur coopération. Ainsi un protocole d'intention a été signé par les deux parties le 3 août 1995. Dans le but de concrétiser ce protocole d'intention, les parties, après consultation, conviennent des échanges suivants :

### 1. FORMATION DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE HANOI

- 1.1 La Ville de Montréal accepte de prendre en stage de formation, les employés, cadres, professionnels ou techniciens que la Ville de Hanoi aimerait envoyer en perfectionnement dans tous les domaines de compétence municipale, dont notamment, la gestion urbaine, l'évaluation foncière, la gestion financière et la fiscalité municipale, la gestion de l'eau potable, la gestion des déchets, la gestion des programmes d'habitation et la gestion des véhicules.
- 1.2 Lorsque les besoins le justifient, la Ville de Montréal envoie ses employés à Hanoi donner des séminaires techniques dans les domaines de sa compétence municipale. Ces séminaires peuvent être conçus en collaboration avec des universités québécoises ou montréalaises ou avec d'autres partenaires de la Ville de Montréal.
- 1.3 Les deux parties conjuguent leur effort pour obtenir le financement des frais de déplacement et de séjour des stagiaires à Montréal ou des formateurs à Hanoi.

### 2. URBANISME

- 2.1 Les deux parties désirent coopérer en matière des systèmes d'information foncière. Avec l'appui financier de l'Agence canadienne de développement international et en concertation avec certains de ses partenaires, la Ville de Montréal assiste la Ville de Hanoi dans la dotation d'un système géomatique de traitement de l'information foncière.



- 2.2 Les deux parties favorisent les contacts et les échanges entre les entreprises des deux villes pour promouvoir les transferts technologiques en matière d'urbanisme. Elles s'engagent au besoin, à faire des représentations auprès de leur gouvernement supérieur respectif ou de leurs homologues afin de donner priorité à ces activités.
- 2.3 Les deux parties procèdent à des échanges d'experts, de savoir-faire, de documentation en matière de planification urbaine, de réglementation d'urbanisme et de conservation des quartiers historiques.

### 3. HABITATION

- 3.1 En collaboration avec leurs partenaires, dont notamment la Société d'habitation du Québec, les deux parties désirent coopérer dans le domaine de l'habitation.
- 3.2 Les deux parties favorisent les contacts et les échanges entre leurs partenaires et les entreprises des deux villes pour promouvoir les transferts de technologie de construction, les gestions de projets de construction, ainsi que les achats de matériaux de construction. Elles s'engagent au besoin, à faire des représentations auprès de leur gouvernement supérieur respectif afin de donner priorité à ces activités.
- 3.3 Les deux parties procèdent à des échanges d'experts, de savoir-faire, de documentation en matière de gestion des programmes d'habitation.

### 4. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 4.1 Les parties favorisent la collaboration professionnelle et les échanges d'expertise municipale dans les domaines de la planification et de la méthodologie de la collecte des déchets, du transport des déchets, des techniques d'enfouissement et de compostage, de la sensibilisation et de l'éducation des citoyens.
- 4.2 Les parties favorisent les contacts et les échanges entre les entreprises des deux villes pour promouvoir les transferts technologiques, la création de coentreprises ou la coproduction d'équipements de nettoyage de rue et de transport des déchets. Les parties s'engagent au besoin, à faire des représentations auprès de leur gouvernement supérieur respectif afin de donner priorité à ces activités.



- 4.3 Les parties favorisent les projets d'investissement visant la création d'infrastructures nécessaires à la gestion des déchets, tels les usines de fabrication d'équipements de transport des déchets, les usines de compostage, les centres de traitement des déchets industriels et biomédicaux, etc. Les parties s'engagent au besoin, à faire des représentations auprès de leur gouvernement supérieur respectif afin de donner priorité à ces activités.

## 5. ÉCONOMIE ET COMMERCE

- 5.1 Les parties conviennent d'encourager le développement des relations commerciales entre les institutions et les entreprises de leur ville.
- 5.2 Les parties conviennent de collaborer à l'organisation et à la tenue d'activités d'information, de promotion et de rencontres s'adressant aux institutions et aux entreprises des deux villes afin de favoriser leurs échanges.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ  
À MONTRÉAL, LE 31 JUILLET 1997

VILLE DE HANOI

Hoang Van Nghien  
Président du Comité du peuple

VILLE DE MONTRÉAL

M<sup>c</sup> Léon Laberge  
Greffier

Pierre Bourque  
Maire de Montréal

Ce protocole a été approuvé par le Conseil municipal de la Ville de Montréal, à la séance tenue le 11 mars 1997, résolution n<sup>o</sup> CO97 00426.